



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

Subdivision Administrative des Îles du Vent
ARRIVÉE LE
13 DEC. 2017
N° /IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°103 /2017 DU 08 DECEMBRE 2017

Approuvant la décision modificative n° 4 du budget principal pour l'exercice 2017.

Date de convocation : 30 novembre 2017	L'an deux mille dix-sept, le huit décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, 1 ^{er} adjoint au maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 30 novembre 2017							
Date d'affichage du compte-rendu : 12 décembre 2017							
Date d'affichage de la présente délibération : 13 DEC. 2017							
Résultats des votes :							
VOTANTS	27						
POUR	27						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité.	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>03</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	24	PROCURATION	03
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	24						
PROCURATION	03						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	Miriama MACE
M. Félix ATEM		X	
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	
M. Christophe TEAO		X	
Mme Riveta URAHUTIA		X	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maïana BAMBRIDGE		X	Béatrice VERNAUDON
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	24	9	3 procurations

DELIBERATION N° 103/2017 DU 08.12.2017

Approuvant la décision modificative n° 4 du budget principal pour l'exercice 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU la délibération n° 028/2017 de la 30 mars 2017 portant approbation du budget primitif de la commune (budget principal) pour l'exercice 2017 ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire;

Exposé des motifs :

La présente décision modificative budgétaire permet d'intégrer au budget de nouvelles recettes et dépenses non encore inscrites initialement au budget primitif, telles qu'en recettes, les dotations, les fonds, les participations, les recettes exceptionnelles et les amortissements ; et en dépenses, les fournitures, une subvention d'équilibre, un remboursement d'une subvention, les dépenses exceptionnelles et les opérations d'investissement.

Après en avoir délibéré en sa séance du 08.12.2017 ;

ADOPTÉ :

Article 1^{er} : Le budget principal de l'exercice 2017 est modifié comme suit :

1- En section de fonctionnement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
6067	Fournitures scolaires	0	1 700 000	0	0
657364	Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés à caractère industriel et commercial	0	7 768 750	0	0
678	Autres charges exceptionnelles	0	1 500 000	0	0
74128	Dotation d'aménagement	0	0	0	9 167 303
74758	Autres groupements	0	0	0	3 964 223
74838	Autres attributions de péréquation et de compensation	0	0	0	6 495 346
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	31 224 227
	S/Total 1	0	10 968 750	0	50 851 099
		10 968 750		50 851 099	

Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
023	Virement à la section d'investissement	0	40 702 349	0	0
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0	0	0	820 000
	S/Total 2	0	40 702 349	0	820 000
		40 702 349		820 000	

Libellés	Dépenses		Recettes	
	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
S/Total 1	0	10 968 750	0	50 851 099
S/Total 2	0	40 702 349	0	820 000
Total Général	0	51 671 099	0	51 671 099
	51 671 099		51 671 099	

2- En section d'investissement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
1322	Territoire	0	2 346 678	0	0
2031	Frais d'études	0	1 800 000	0	0
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	0	2 300 000	0	0
2182	Matériel de transport	0	4 700 000	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	840 000	0	0
2188	Autres immobilisations corporelles	0	360 000	0	0
2188	Autres immobilisations corporelles	0	160 000	0	0
2313	Constructions	0	20 875 671	0	0
2313	Constructions	0	200 000	0	0
2313	Constructions	0	3 974 000	0	0
2313	Constructions	0	2 026 000	0	0
2313	Constructions	0	300 000	0	0
	S/Total 1	0	39 882 349	0	0
		39 882 349		0	

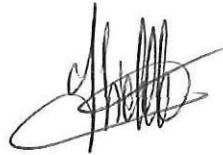
Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
13911	Etat et établissements nationaux	0	820 000	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	40 702 349
	S/Total 2	0	820 000	0	40 702 349
		820 000		40 702 349	

Libellés	Dépenses		Recettes	
	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
S/Total 1	0	39 882 349	0	0
S/Total 2	0	820 000	0	40 702 349
Total Général	0	40 702 349	0	40 702 349
	40 702 349		40 702 349	

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

Article 3 : Le Directeur général des services et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire absent,



Mme Yvette LICHTLE,
1^{er} adjoint au maire

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **13 DEC. 2017** et publication du **13 DEC. 2017**

Pour le Maire absent,
Le 6^{ème} Adjoint,



M. Helmana TAIRAA
Edouard FRITCH
Le Maire

